

Guémené-sur-Scorff, le 8 février 2021

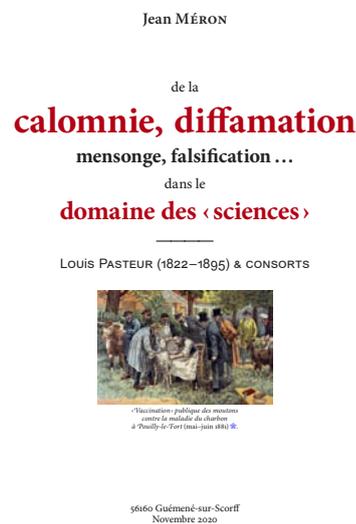
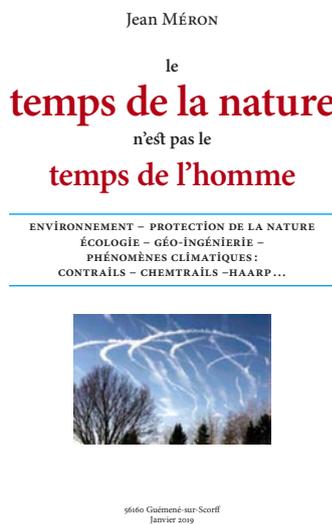
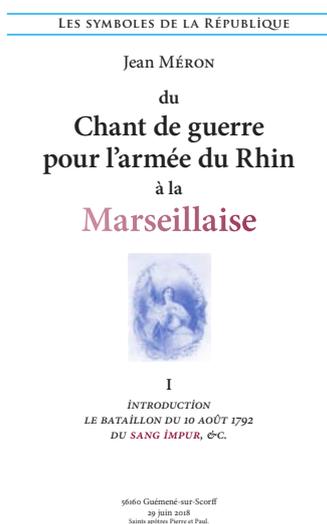
Objet: Mise en ligne de mes derniers écrits

Aux Lecteurs

Madame, Monsieur,

Après avoir consacré le plus gros de mes recherches à l'orthotypographie et aux métiers du Livre, j'ai commencé à étudier les symboles de la République. Mes premières recherches ont porté sur l'hymne national: *Du chant de guerre pour l'armée du Rhin à la Marseillaise*, 29 juin 2018.

À la suite de quoi – préoccupé par tout ce qui concerne l'écologie... depuis 54 ans – j'ai décidé de partager mon vécu dans: *Le temps de la nature n'est pas le temps de l'homme...* qui devait paraître courant 2019. Un chapitre devant être consacré aux scandales sanitaires, j'ai décidé de le produire à part sous le titre: *De la calomnie, diffamation, mensonge, falsification... dans le domaine des < sciences >*. Un thème plus que jamais d'actualité.



Début 2020, soupçonné par des voisins d'être la cause d'une infestation de mérules, j'ai décidé de tout connaître sur « *Dame Mérule* ». (Voir l'annexe 2 de mon *Rapport*, pages 79–92¹.)

Là encore, j'ai donc dû remettre à plus tard ma précédente étude. Ne connaissant rien au monde de la *fonge*, j'ai dû consacrer un peu plus de six mois de recherches à plein temps pour que mon *Rapport* soit enfin disponible. Sans le site internet SEMHV de Patrick LAURENT (*Monsieur Mérule*) et de ses collaborateurs 🌟, j'y serais encore. Qu'ils en soient remerciés.

Les planchers de ma maison – mérulés dès avant mon entrée dans les lieux loués en avril 2014 – menaçant de s'effondrer à tout moment, c'est **contraint et forcé** que je dois la quitter, et ce, le plus rapidement possible. (Pour plus de précisions, voyez les p. 2–4 et mon *Rapport* précité.)

Bref, j'ai dû interrompre la rédaction de sa *Présentation* (partie en grisé du sommaire).

Je vais toutefois la publier en l'état prochainement.

Votre bien dévoué.

1. Téléchargeable en ligne: *De la déchéance intellectuelle, morale... dans le monde institutionnel, politique, &c. De sa démocratisation*, janvier 2021. Extrait: *De la Mérule* 🌟.

BREF APERÇU DE MA SITUATION

En avril 2014, j'ai loué une petite maison à Guémené-sur-Scorff (Morbihan). L'intérieur ayant été entièrement refait (isolation, cuisine partiellement équipée, etc.), voilà qui me changeait des **moisissures** qui infestaient mon précédent logement. Au fil du temps, les travaux réalisés révélèrent une autre réalité : **la présence de vices cachés!**

☐ Vices cachés

Peu après mon entrée dans les lieux loués, j'ai constaté l'affaissement d'une petite partie du plancher au deuxième étage (voir page 79 de mon *Rapport*). Sur place, les propriétaires n'ont pas cherché à connaître le pourquoi, ce qui est pour le moins surprenant!

En 2019, un affaissement du même type s'est produit juste en dessous, dans la cage d'escalier menant au deuxième étage. Là non plus les propriétaires n'ont pas cherché à savoir ce qui se passait. Ils ont sécurisé l'endroit avec une plaque de bois. L'affaissement gagnant le palier, il m'a été demandé de ne pas marcher à cet endroit. Bref, je devais l'éviter |léviter!!!

Nous allons le voir, la **mérule** – présente dans lesdits planchers – était en sommeil, et ce, dès avant mon entrée dans les lieux loués, **ce qui signifie que la maison avait déjà fait l'objet d'une infestation de mérule**. Elle s'est réactivée en 2018 – 2019.

20 novembre 2019 : en présence de son expert, mon propriétaire **a nié avoir été informé** de l'affaissement du plancher **en 2014**. Je ne l'aurais informé que de celui qui s'est produit en 2019!? Ayant prévu ce nouveau mensonge, il s'est toutefois « ravisé » suite à mon courrier du 22 courant¹ : « *En ce qui concerne le dernier étage, en effet on ne peut pas affirmer que l'on a vu le problème, le lino n'étant pas découpé comme il l'est aujourd'hui donc pour nous ce n'était pas possible de voir et ceci ne change rien au problème. [...]* ». **Qu'est-ce qui les a empêchés de le découper pour voir?** N'est-ce pas ce qu'aurait fait un propriétaire responsable, soucieux du bien-être... de son locataire? Il a même reconnu qu'« *il y a un très gros problème dans la maison², tout le monde en est conscient et on espère que les experts vont pouvoir trouver le point de départ de ce problème. [...] Et ainsi on pourra commencer les travaux.* » À défaut, faudra-t-il une énième expertise!?

Courrier de l'expert des propriétaires :

- **27-11-2020** : « *Compte tenu de la présence de champignons lignivores de type mérule, constatée notamment sur les planchers bois [recouverts de lino] de votre logement [...] nous vous invitons, pour votre sécurité, à quitter les lieux et trouver une solution de relogement dans les meilleurs délais.* » Il soupçonne donc un péril imminent. Est-ce surprenant avec *Dame Mérule!*?

Courriers des propriétaires :

- **27-11-2020** : « [...] *comme le logement commence à présenter des risques [c'est de l'humour?], et donc par soucis de prévoyance et pour votre santé [merci de s'en préoccuper seulement maintenant, mais mieux vaut tard que jamais], il serait souhaitable de quitter les lieux dès que possible, mais en aucun cas nous vous expulsions [dois-je commenter?].* »
- **18-12-2020** : « *Pour le moment les discussions pour trouver une solution avec l'ensemble des parties sont en cours mais risque toutefois de prendre encore du temps donc vous demeurez en insécurité si vous restez dans ce logement. ¶ [...] Vous comprendrez que nous ne pourrions être tenu responsable si un accident survenait. ¶ Nous vous remercions donc, de bien vouloir nous faire part de l'avancée de vos démarches et de votre décision de quitter ce logement.* » [Ainsi composé.] Là encore, dois-je développer!?

Si mes propriétaires m'avaient fait parvenir les quittances de loyer en temps et en heure, **je serais déjà relogé**. Pour justifier leur comportement, ils ont prétexté qu'ils ne savaient pas comment me les en voyer étant donné que je refusais tout courrier ou mail [!?!]. Ce que dément formellement ma lettre du 22 novembre 2020 : « *Il va de soi que dorénavant vous ne pourrez me joindre que par écrit : courrier ou courriel.* » Avec de pareils « individus », c'est en effet plus prudent. La preuve. Ils ont fini par les mettre dans ma boîte aux lettres. Qu'est-ce qui les empêchait de le faire plus tôt!?

Une sixième expertise doit donc avoir lieu pour « **trouver le point de départ** » de l'infestation de mérule. (J'apprends ce jour qu'elle est programmée pour le **24 mars 2021**.) Attendent-ils

1. Il s'est bien gardé de dire ce qui s'est réellement passé dans les lieux qu'il loue depuis qu'il en est propriétaire avec son épouse, soit **depuis 2004**.

2. Concernant « **le très gros problème** », voir le récapitulatif page 86 de mon *Rapport*.

que les planchers s'écroulent? Non! Ce qu'ils espèrent, c'est que je quitte les lieux pour ... À votre avis? (Ce jour-là, je serai encore à Guémené.)

☐ Infestations de mэрule

Début avril 2020, mes propriétaires et moi avons reçu de l'expert agissant pour le compte de l'assurance des propriétaires du n° 18 [j'habite le n° 20], une lettre recommandée A. R. datée du 3 avril 2020, nous informant « [...] *qu'à la suite du sinistre Dégât des eaux ayant atteint le 15/11/2019 les biens situés 18 RUE DU GENERAL BRENOT [...] votre responsabilité peut être engagée* [par la suite le peut-être a été remplacé par mise en cause] *pour les motifs suivants: Infiltrations par toiture mitoyenne causant apparition de Mэрule.* »

Bref, il aura fallu aux experts **quatre expertises** en **six mois** pour produire leur rapport. Ce qui n'a pas empêché un nouvel expert de mes propriétaires de faire une **cinquième expertise** deux mois après (le 20 novembre 2020).

Je le rappelle: une **sixième expertise** est programmée pour le 24 mars 2021¹. Avec les champignons lignivores comme la mэрule, **il y a toujours urgence**. Toute cette clique va donc devoir s'expliquer quant à leur célérité. Entre autres!

Un mot sur les propriétaires du n° 18

Après avoir constaté l'infestation de mэрule le 15 novembre 2019, ils ont mis **un peu plus de quatre mois et demi** pour la déclarer à leur assurance!? S'ils l'avaient fait plus tôt, il n'y aurait pas eu de dégât des eaux dans ma maison, avec infestation de mэрules, et le sinistre aurait été moins important, à commencer chez eux.

Lesdits propriétaires n'ayant jamais demandé d'expertise à un laboratoire, leur expert a déclaré qu'il ne pouvait mettre dans son rapport qu'il s'agit bien de mэрule. Au n° 20 et 22: **OUI**; au n° 18: **non!!!** Je ne crois pas devoir développer.

Conformément aux lois en vigueur, lorsque j'ai demandé au propriétaire du n° 18 pourquoi n'avait-il toujours pas déclaré l'infestation de mэрule à la mairie, il m'a répondu qu'il ne l'avait pas encore fait parce qu'il n'était pas sûr qu'il s'agissait de mэрule!? Pourtant, en mars-avril: **OUI** ... et ce, après m'avoir soupçonné d'en être à l'origine... À ce jour, **il n'a toujours pas déclaré la mэрule!?** Ce type d'individu a son utilité: ils développent la patience...

Un mot sur les propriétaires indivis du n° 22

Pendant deux mois, les passants ont pu admirer la mэрule bronzer au soleil dans leur salon. Eh oui! (photos prises depuis une fenêtre fermée les 24 juillet et 28 août 2020):



(À noter la vitesse à laquelle la mэрule peut dégrader un mur.) C'est en l'état que les notaires ont mis la maison en vente (le frère de la défunte est un notaire à la retraite)!? Dans le cas présent, **le vice n'est pas caché**, c'est déjà ça.

1. Pour l'heure, ce dossier est entre les mains de la DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer).

Pour un historique complet, voir l'annexe 2, pages 79–92 de mon *Rapport*.

Bon côté des choses: la commune de Guémené-sur-Scorff – très méréulée – a une nouvelle spécialité culinaire: la *galette de méréule à l'andouille*.

Conclusions: comme une multitude d'autres victimes, non seulement en France mais dans les pays réputés «civilisés», j'ai été confronté à un sinistre dû à des «poseurs de solutions industrielles», à des «allopathes» du bâti... qui s'autoproclament compétents et que sais-je encore. Pour celles et ceux qui pensent que j'exagère, voyez ce qu'écrit Alain MAUGARD, président de *Qualibat*, ce 7 oct. 2020 (propos recueillis par Barbara KIRALY, *lemoniteur.fr*) 

C'est une action déterminante que nous menons avec une grande fermeté. Nous avons identifié **une trentaine d'entreprises «éco-délinquantes»**. Il s'agit de sociétés, qui se sont développées avec l'avènement des travaux à 1 €, et quasi-exclusivement dans le cadre du dispositif des CEE. En général, elles ne réalisent que les travaux éligibles à ces offres – alors qu'une entreprise traditionnelle du bâtiment ne se concentre pas uniquement sur ce créneau. ¶ Par ailleurs, ces sociétés emploient beaucoup plus de commerciaux que d'ouvriers et sous-traitent au maximum les chantiers, sans toujours respecter l'obligation de sous-traiter à une entreprise elle-même RGE.

C'est bien simple, même les grandes surfaces (exemple: AUCHAN) proposent des **travaux d'isolation à 1 €!**? Avec quels artisans?

La situation est la même avec les experts désignés par les assurances. En fait, seuls le diagnostiqueur et l'expert en recherche de fuites d'eau sont indispensables en pareils cas.

Vous trouverez d'autres témoignages pages 29–38 de mon *Rapport*.

La méréule progressant dans les planchers, **je suis contraint et forcé de déménager pour cause de vices cachés** qui – j'insiste – ne pouvaient être ignorés des propriétaires et de leurs «artisans», ce que prouvent – entre autres – des écrits.

À la question: pourquoi n'avez-vous pas déménagé plus tôt? Tout simplement, parce qu'en mon absence ils auraient trouvé un moyen de me rendre responsable de ces sinistres.

Lorsque je vais quitter ma maison, c'est un huissier de justice, assisté d'un diagnostiqueur, qui va dresser l'état des lieux. Des médias seront également présents. Des actions en justice suivront. (Intimidation des experts et consorts: «**Vous en avez au moins pour cinq ans!!!**») Comme si j'ignorais ce qui se passe dans leur France (à ne pas confondre avec la France.

